

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le 16 septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, SAINT LEUX Guy, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : L'ANTHOËN Audrey, HUVENOIT François,  
CHARPENTIER Lucette ayant donné pouvoir à LEMOINE Thierry,  
TRICOT Sylvie ayant donné pouvoir à GIRARD Betty.

Monsieur Jean-Marie JOLY a été élu secrétaire.

Date de convocation : 09/09/2010

Date d'affichage : 09/09/2010

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10 – Votants 12

Rappel de l'ordre du jour :

- FDS 2010
- Atribus
- Cimetière – Tarifs
- Assurances
- USED A – 10 lanternes
- Rue du sognier – vente
- Travaux en cours - commissions
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**16/09/10-001 FDS 2010**

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de la Solidarité,

Le Conseil Municipal de la commune de Trosly-Loire, à l'unanimité des membres présents,

- Sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de la Solidarité de l'année 2010 pour les travaux suivants :

N° opération	Nature des travaux	Appellation et n° de la voie	Longueur linéaire	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT	Subvention €	Charge communale TTC
10-3001	Voirie	VC rue de la Montagne	635.00	22 951.30	22 951.30	9639.55	13 311.75

- s'engage :

☞ à affecter à ces travaux 22 951.30 € sur le budget communal

☞ à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification au titre du FDS des années antérieures à 2010.

☞ à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification au titre du FDS 2010.

### **16/09/10-002 ABRIBUS**

Monsieur le Maire rappelle que dans le dossier de changement d'emplacement de l'abribus, le conseil général et le transporteur sont venus sur place et ont donné un avis favorable au nouvel emplacement. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- **décide** l'acquisition d'un abribus qui sera implanté sur la place de la mairie,
- **donne** un avis favorable au modèle présenté
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **16/09/10-003 DEMANDE DE SUBVENTION CDDL - ABRIBUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal suite à la visite de la direction des transports du Conseil Général, la commune peut solliciter une subvention au titre du CDDL.

Montant du devis, Hors Taxes		5 318.00 €
Montant de la DGE (40 % du coût total)	-	2 127.00 €
Montant de la Subvention CDDL (20%)	-	1 063.00 €
Montant à la charge de la commune		<u>2 128.00 €</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ approuve ce projet ;
- ♦ sollicite du département une subvention au titre du CDDL ;
- ♦ s'engage à inscrire au budget le montant non subventionné ;
- ♦ autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier

### **16/09/10-004 CIMETIERE**

Pour faire suite aux travaux de restructuration du cimetière, il semblait nécessaire de mettre en place un règlement et d'actualiser les tarifs. Après avoir étudié le projet de règlement joint en annexe, ainsi que la grille tarifaire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **Décide** :

- d'adopter ce règlement dans les conditions exposées par M. le Maire.
- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter de ce jour :
  - Concessions trentenaires (2 m<sup>2</sup>) 150.00 €
  - Concessions cinquantenaires (2 m<sup>2</sup>) 250.00 €
  - Alvéoles cinéraires (30 ans) 600.00 €
  - Alvéoles Cinéraires (50 ans) 900.00 €
  - Caves urnes (30 ans) 700.00 €
  - Caves urnes (50 ans) 1 000.00 €
- Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune, article 70311 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **16/09/10-005 ASSURANCES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est assurée à la SMACL depuis plusieurs années. Après étude auprès d'autres compagnies, il s'avère que certaines proposent des prix plus attractifs et cela avec les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser le Maire a changé de compagnie d'assurances,

- de confier au Maire et aux Adjointes le soin de trouver la compagnie offrant les meilleures offres pour les mêmes prestations,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **16/09/10-006 EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

*10 consoles en acier galvanisé  
10 déposes d'un luminaire seul  
10 lanternes de type « routier »*

Le coût total des travaux s'élève à **5 722.50 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **2 905.00 euros**.

Après avoir écouté l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **16/09/10-007 VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX - RUE DU SOGNIER**

Monsieur le Maire rappelle le projet de vente de terrains à bâtir rue du Sognier. De petits lots avaient été achetés afin de les réunir pour proposer à la vente 3 lots d'environ 800 m<sup>2</sup>. Les divisions parcellaires ayant été effectuées, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur le prix de vente.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- charge monsieur le Maire de proposer à la vente les trois lots de la rue du Sognier pour un prix situé entre 35 et 40 € du m<sup>2</sup>.
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le choix concernant les futurs acquéreurs sera effectué par la commission «**gestion des salles et terrains**».

### **16/09/10-008 RENOUVELLEMENT BAIL PETIT LOGEMENT**

Le bail du logement sis 16 place Adalbert Brun, dit "petit logement", occupé par Monsieur Gilles DENIS, est arrivé à expiration au 30 juin 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ **Décide** le renouvellement du bail de M. DENIS pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010
- ♦ **Fixe** le loyer à 333 €
- ♦ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- \* Des devis ont été demandés afin de remettre en état les trottoirs de la rue du 9<sup>ème</sup> zouave fortement abimés lors du dernier orage.
- \* Il est prévu de contacter la voirie départementale pour la route de Saint-Paul-aux-bois.
- \* Des fuites ont été signalées à l'Église, des travaux doivent être envisagés, le conseil municipal charge monsieur le Maire de contacter des entreprises pour des devis.
- \* Des dégradations des poteaux d'éclairage public ont eu lieu sur la place de la commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à porter plainte.
- \* STEP : les travaux de finition ont été terminés par l'entreprise Infanti. Le SAEP nous a transmis le devis concernant la mise en place d'un robinet. Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'acceptation de ce devis. (3216 €HT)
- \* Monsieur Tony DOUVRY-DEGUISE, enseignant des CP-CE1 a demandé la possibilité d'agrandir sa classe afin d'y ajouter un vestiaire. En effet, les enfants doivent garder leur manteau sur le dossier de leur chaise, la classe étant déjà très petite, il devient difficile de s'y déplacer.  
Le Conseil Municipal charge monsieur le Maire d'étudier les meilleures possibilités et de demander des devis s'il y a lieu.
- \* le mur du cimetière menace de s'effondrer, une visite sur place est nécessaire afin de prendre les mesures adéquates.  
Concernant la restructuration du cimetière, des devis vont être demandés afin de définir l'emplacement de l'ossuaire, et afin de rendre les concessions reprises aptes à la vente.
- \* Deux arbres gênent et menacent la sécurité. L'un rue du Sognier, et l'autre route de Selens. Des entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis. Les propriétaires des terrains mitoyens seront prévenus par courrier.
- \* Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le club de judo les convie à leur assemblée générale le vendredi 1 octobre à 19h30.
- \* L'élection de Miss Val de l'Ailette aura lieu le 9 octobre 2010, site du Vivier, Hall des expositions à FOLEMBRAY. Cette animation a été proposée par le comité des fêtes de Folembray aux autres comités des fêtes des communes membres de la CCVA.
- \* La communauté de communes du Val de l'Ailette s'est engagée dans un CEIR (Contrat Énergétique intercommunal rural). Aisne Habitat a été chargé de faire cet audit. Nous attendons leur rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le secrétaire de séance :

Jean-Marie JOLY